

FLASH INFO

INVESTIGATION



Horaires variables Interruption méridienne raccourcie

Annonce du DGPN

Suite au CSA RPN du 20 mars et en attendant les décisions définitives du GT "Investigation" sur l'organisation du temps de travail, **le Directeur Général de la Police Nationale autorise :**

↳ *Les services ayant déjà instauré des horaires variables ou une pause méridienne raccourcie avant l'expérimentation à maintenir ces aménagements, à condition qu'ils respectent les règles fixées par l'APORTT.*

